



LE MONDE

# JURIDIQUE

LE MAGAZINE DES JURISTES DU QUÉBEC

Volume 22, numéro 6

4<sup>s</sup>

L'intelligence des nombres : l'expérience en juricomptabilité

## Dernière heure : Navigant devient Quotient Juricomptables !



Jonathan Allard, CPA, CA, CA•EJC, EÉE, CFF, MBA

**QUOTIENT**  
JURICOMPTABLES  
L'INTELLIGENCE DES NOMBRES

- William B. Rosenberg, de Stikeman Elliott, président, section droit des affaires de l'American Bar Association
- Pamela McGovern, retour en pratique privée chez Aust Légal
- Hommages à Yvon Martineau de Blakes, décédé cet été

# QUOTIENT

JURICOMPTABLES

L'INTELLIGENCE DES NOMBRES

COMPÉTENCE • EXPÉRIENCE • INDÉPENDANCE

## L'IMPACT D'UNE ÉQUIPE EXPÉRIMENTÉE

Parmi nos services offerts au milieu juridique, notons les suivants :

- Quantification du préjudice économique dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance
- Enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités, de fraude ou de corruption
- Détermination d'une perte d'exploitation et évaluation d'entreprises
- Ruptures de contrats et différends contractuels
- Assistance lors de procès, témoignages et rapports d'experts

Pour plus d'information :

[info@quotientexperts.com](mailto:info@quotientexperts.com) | 514 798.5874

[QUOTIENTEXPERTS.COM](http://QUOTIENTEXPERTS.COM)

### L'ÉQUIPE DE DIRECTION

#### JONATHAN ALLARD

CPA, CA, CA•EJC, EÉE, CFF, MBA  
514 227-6158  
[jallard@quotientexperts.com](mailto:jallard@quotientexperts.com)

#### ALAIN LAJOIE

FCPA, FCA, CA•EJC, MBA  
514 227-6163  
[alajoie@quotientexperts.com](mailto:alajoie@quotientexperts.com)

#### RICHARD FORAND

CPA, CA, CA•EJC, CFF, MBA  
514 227-6159  
[rforand@quotientexperts.com](mailto:rforand@quotientexperts.com)

#### MICHEL HÉBERT

CPA, CA, CA•EJC, CFF  
Bureau: 514 227-6171  
[mhebert@quotientexperts.com](mailto:mhebert@quotientexperts.com)

#### PAUL LEVINE

FCPA, FCA, CA•EJC, EÉE, CFF, CFE  
514 227-6162  
[plevine@quotientexperts.com](mailto:plevine@quotientexperts.com)

### QUOTIENT JURICOMPTABLES

999, boul. de Maisonneuve Ouest, bur. 1820, Montréal QC H3A 3L4  
© 2015 Quotient juricomptables Inc. Tous droits réservés.

# Dernière heure : Navigant devient Quotient Juricomptables !

Même équipe, même expertise – Nouveau nom



Jonathan Allard, CPA, CA, CA•EJC, EÉE, CFF, MBA

Par André Gagnon

**I**l y a du nouveau à Montréal en juricomptabilité : le 1er août dernier, les associés de Navigant à Montréal – Jonathan Allard, Richard Forand, Alain Lajoie et Paul Levine – ont racheté les intérêts de cette société dans leur cabinet et renommé celle-ci « Quotient Juricomptables Inc. » Le cabinet est maintenant une propriété locale à 100%. Ceux-ci continueront donc sous cette nouvelle appellation à servir leur clientèle. De fait, toute l'équipe de professionnels du bureau de Montréal chez Navigant œuvre maintenant sous la nouvelle dénomination Quotient. Ainsi, les activités de Navigant se poursuivent chez Quotient sans inter-

ruption. Les services du cabinet regrouperont donc, tout comme avant, la quantification de préjudices économiques dans le cadre d'un litige ou d'une réclamation d'assurance, les services d'enquêtes sur des soupçons et/ou allégations d'irrégularités ou de fraude, l'évaluation d'entreprises, la vérification de conformité à des lois et règlements.

## L'expérience de l'équipe de Quotient

Lors de notre visite de leurs nouveaux locaux, nous avons rencontré l'un des associés de Quotient, Jonathan Allard. Ce dernier nous mentionnait qu'à eux seuls, les associés de Quotient totalisent près de 75 ans d'expérience dans le domaine de la juricomptabilité. Combiné à l'expérience des autres professionnels du cabinet, Quotient est l'un des groupes les plus expérimentés dans le domaine de la juricomptabilité au Québec. Qui plus est, selon l'expert Allard, leur expérience diversifiée dans le monde des affaires fait de ceux-ci des professionnels aguerris et aptes à affronter n'importe quelle situation. Tous sont, bien entendu, des comptables professionnels agréés (CPA, anciennement CA) et des experts en juricomptabilité (CA EJC). Qui plus est, trois d'entre eux sont des CFF (Certified in Financial Forensics) et des MBA (Master in Business Administration), deux sont des FCPA (Fellow de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés du Québec), tandis que deux possèdent le titre de EEE (Expert en Évaluation d'Entreprises – CBV en anglais).

## Une clientèle sélecte

Au fil des ans, les associés de Quotient ont acquis une réputation enviable auprès d'une clientèle sélecte. En effet, ces derniers ont tissé des liens étroits avec les

plus grands cabinets d'avocats au pays ainsi qu'avec les cabinets boutiques pratiquant exclusivement dans le domaine du litige. Leur parcours leur a aussi permis de servir plusieurs organismes gouvernementaux et paragonnementaux de même que d'importantes sociétés tant publiques que privées. Ainsi, les associés de Quotient comptent parmi leur clientèle la Sûreté du Québec, l'Autorité des marchés financiers, la Chambre de la sécurité financière, la Régie de l'assurance-maladie du Québec, le Procureur général du Québec, Justice Canada, la Ville de Montréal, etc. Quant aux sociétés tant publiques que privées pour lesquelles l'équipe de Quotient a travaillé dans le passé, l'on peut penser, entre autres, à Vidéotron, Groupe Pages Jaunes, Costco, CGI, Agropur, le Mouvement Desjardins, la CIBC, Lafarge, la Coop Fédérée, Cinéplex Odéon, Chrysler, Gillette, le Groupe Hachette, etc. Soulignons, de plus, qu'en matière de réclamations, Quotient sert la majeure partie des assureurs.

### Des dossiers importants et médiatisés

Au fil du temps, les associés de Quotient ont eu à témoigner maintes fois devant des tribunaux, tant en matière civile que pénale ou criminelle. Certains des dossiers sur lesquels ils ont travaillé furent hautement médiatisés. L'on pense entre autres au dossier Norbourg qui a fait couler beaucoup d'encre et qui a mené aux accusations et condamnations que l'on connaît et au dossier Mount Real qui lui fait toujours la manchette. L'équipe de Quotient fut aussi impliquée dans le dossier qui a révélé au grand jour une fraude informatique à la Ville de Montréal, enquête

ayant mené aux accusations et condamnation d'individus ayant participé au stratagème mis à jour. Quant aux dossiers de litige sur lesquels les associés de Quotient ont eu à témoigner à travers les années, l'on pense, entre autres, au dossier hautement médiatisé de Castor Holdings Ltd., l'un des procès civils les plus longs dans les annales judiciaires canadiennes, à celui du Marché Central Métropolitain, à la poursuite instituée par Vidéotron contre Bell ExpressVu relativement au piratage des ondes satellites, au litige ayant opposé Envoy Relocation Services à Travaux Publics Canada dans le dossier de la relocalisation des membres des Forces armées canadiennes. Terminons en mentionnant que les services de l'un des associés de Quotient ont été retenus afin d'assister les procureurs dans l'évaluation du patrimoine de deux individus dans des poursuites en matière de droit de la famille dont les enjeux se chiffrent en dizaines/centaines de millions de dollars.

Selon Jonathan Allard, Quotient est certainement le cabinet de juricomptabilité le mieux positionné au Québec pour satisfaire sa clientèle, tant juridique qu'institutionnelle ou corporative. Quotient est d'ailleurs l'un des rares cabinets qui ne réalise pas de mandats de certification. Cette situation minimise considérablement les situations de conflits d'intérêts potentiels qui peuvent toucher les grandes firmes d'audit. En terminant Monsieur Allard, avec un sourire, résume ses propos : « Quotient, c'est tout nouveau, mais c'est aussi la vaste expérience et le talent de son personnel professionnel. Quotient, c'est l'intelligence des nombres... »

## COLLOQUE

# La langue des lois et des jugements

**21 octobre 2015, 12 h 30 à 18 h**

Club St-James (1145, rue Union, Montréal)



### Coût (repas inclus)

75\$ pour les membres du Barreau de Montréal

90\$ pour les membres du Barreau du Québec, hors Montréal

### Horaire

12 h 00 — Accueil et inscription

13 h 00 — Conférences du commissaire aux langues officielles et de la directrice du PADL

14 h 30 — Version anglaise des lois québécoises

16 h 45 — Manque de visibilité de la jurisprudence québécoise dans le reste du Canada

**INFORMATION/INSCRIPTION : [www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca)**



# MESSAGE S'ADDRESSANT À TOUS LES AVOCATS QUI S'INTÉRESSENT AU DROIT INTERNATIONAL

JOIGNEZ-VOUS À LA SECTION  
DU DROIT INTERNATIONAL  
(SECTION OF INTERNATIONAL LAW)

DE L'ABA À L'ASSEMBLÉE  
AUTOMNALE 2015

À MONTRÉAL, CANADA, VILLE  
CANADIENNE DES PLUS  
CHARMANTES ET VIVANTES

## FORMATION :

- Près de 70 séances de formation juridique portant sur le thème de l'assemblée: la mondialisation et l'importance du droit, de la langue et de la culture;
- Les sujets abordés visent le règlement des différends, les questions juridiques et de réglementation, le droit commercial et les finances, les droits de l'homme, les sports et divertissements, la négociation ainsi que l'incidence de la culture sur le droit et les affaires;
- Plusieurs heures d'activités de formation obligatoire continue.

## RÉSEAUTAGE :

- Plusieurs occasions de réseautage avec des chefs de file et experts chevronnés, des décideurs, des juges et des avocats internationaux venant des États-Unis et du monde entier;
- Deux pauses quotidiennes réservées au réseautage, deux dîners conférences animés par des conférenciers d'honneur ainsi qu'un dîner de réseautage;
- Soirée « after » organisée après la clôture de la conférence et un brunch du samedi pour les jeunes avocats;
- Soirées organisées quotidiennement au Cirque Éloize, au belvédère du Centre des sciences de Montréal et à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth.

## PARTICIPATION :

- Rencontrez des collègues présentant un intérêt commun en réunions spécialisées;
- Joignez-vous aux séances de travail des comités régionaux et des comités d'intérêt particulier de la Section.

**FAIRMONT  
THE QUEEN  
ELIZABETH**

**20-24  
OCTOBRE  
2015**

# L'importance du contrôle préalable judiciaire dans le cadre de l'acquisition de biens immobiliers

Par Sophie Lyne Zaretto, CPA, CA, CA-EJC, CFF, MBA et Joseph Steben, CPA, CA,  
Service de Juricomptabilité / Enquêtes sur la fraude et Différends – Ernst & Young

**D**ans une économie mondialisée et en constante évolution, nombreux sont les leaders du secteur immobilier qui, soucieux d'être rassurés, procèdent au minimum à un contrôle préalable financier de la société qu'ils souhaitent acquérir. Mais, que trouve-t-on au-delà des chiffres? Chaque source de revenu, chaque poste de dépense a sa propre histoire qui devrait être examinée avant l'accord final, car une fois la transaction conclue, il devient plus onéreux d'éviter la catastrophe. Voici un exemple qui permettra une meilleure compréhension :

Une attrayante propriété commerciale, bien située est à vendre. Toutes les sociétés immobilières concurrentes considèrent que cette propriété est une véritable mine d'or qui, dans l'avenir, offrira un rendement du capital investi appréciable et des sources de revenu immédiates et solides dès la conclusion de l'acquisition. La transaction doit être conclue avant que la concurrence n'intervienne. Des rencontres préliminaires ont lieu et un contrôle préalable des états financiers très prometteurs de la société ciblée par l'acquisition est effectué, quoique sommairement. L'immeuble fait l'objet de contrats à long terme conclus avec le consulat d'un pays étranger et le gestionnaire de l'immeuble entretient d'excellentes relations avec les sous-traitants responsables de son entretien. Tous les éléments concordent en vue d'une signature dans les plus brefs délais, si bien que vous vous portez acquéreur de l'immeuble ciblé.



Le contrôle préalable financier n'a cependant pas dévoilé qu'un représentant du gouvernement étranger était impliqué dans un système de corruption en vertu duquel il occupait depuis longtemps un étage laissé vacant, et que le président de la société de gestion de l'immeuble avait sous-traité des travaux d'entretien à plusieurs de ses proches amis et reçu des ristournes sur les gains des contrats.

Résultat...votre société hérite de nombreux problèmes sérieux de nature financière, opérationnelle et légale. Du point de vue juridique, la corruption d'un représentant du gouvernement est un manquement grave qui, en vertu de la Loi sur la corruption d'agents publics étrangers (LCAPE) du Canada, est passible d'une peine d'emprisonnement pouvant atteindre 14 ans et inflige

des amendes illimitées tant aux individus qu'aux sociétés impliquées. Du point de vue opérationnel, le gestionnaire de l'immeuble et les sous-traitants engagés dans l'entretien de l'immeuble ont fait un travail formidable et sont bien appréciés par les locataires. Cependant, ils devront être remplacés, parce que vous n'avez pas l'intention de maintenir des liens avec des gens qui ont de graves conflits d'intérêts, et qui ont puisé de l'argent dans l'entreprise. Comme il a été mentionné précédemment, chaque source de revenu, chaque poste de dépense à sa propre histoire. Les enjeux opérationnels et légaux décrits plus haut pourraient entraîner de très graves difficultés financières telles que la perte des revenus de location tirés de contrats à long terme obtenus par fraude ou corruption, des amendes astronomiques en vertu de la LCAPE, et bien entendu, les effets financiers d'une réputation ternie, lesquels se révèlent souvent les plus coûteux.

Malheureusement, ce scénario est très réaliste. Nous pourrions l'attribuer à la cupidité de la nature humaine, mais nous pouvons aussi analyser la cause de ces malversations. Les spécialistes de la fraude ont conclu que, dans la plupart des cas de fraude, la personne évolue dans un environnement exigeant et stressant, trouve une justification à sa décision, et passe aux actes lorsque l'occasion se présente. Peut-on éviter tout risque de fraude? Le pouvoir de l'argent rend la chose hautement improbable; cependant, il est possible d'éviter la catastrophe lors de l'acquisition d'un immeuble, en procédant à un contrôle préalable judiciaire.

### **Le contrôle préalable judiciaire et ses avantages**

Peu importe le secteur d'activité, le contrôle préalable financier classique est un processus d'une absolue nécessité au cours du cycle de vie d'une acquisition. Parallèlement, un contrôle préalable judiciaire fournira un tableau plus complet à l'acquéreur, lui permettant de comprendre les causes sous-jacentes des conclusions qui ont été tirées à l'étape du contrôle préalable financier.

Le contrôle préalable judiciaire a principalement pour but d'évaluer la perte de valeur future possible découlant de pratiques commerciales inadéquates et contraires à l'éthique, adoptées par l'entreprise visée. Les analyses et procédures mises en œuvre sont adaptées à chaque cas, mais l'accent est mis sur les domaines présentant des risques accrus de fraude. Parmi les risques de fraude

*Suite à la page 10*

445, rue Saint-Vincent  
Montréal (Québec)  
H2Y 3A6  
Tél. 514.842.3901  
1.800.831.3901  
Télec. 514.842.7148  
www.delavoy.ca

*Confection*  
**DE LAVOY**  
*depuis 1980*



#### **Service personnalisé**

Toges et accessoires  
vestimentaires  
pour profession juridique  
et magistrature

Location et vente  
tuxedos et accessoires,  
toges, mortiers et épitoges  
pour collation des grades

Nettoyage et réparation  
de vêtements  
de tout genre

**Volume 22, numéro 6**

**LE MONDE JURIDIQUE**

642, rue Pierre-Tétrault  
 Montréal, (Québec)  
 H1L 4Y5  
 (514) 353-3549

Courriel : [agmonde@videotron.ca](mailto:agmonde@videotron.ca)  
 Internet : [www.lemondejuridique.com](http://www.lemondejuridique.com)  
 Facebook : Magazine Le Monde Juridique

**Rédacteur en chef**

*André Gagnon, B. A., LL. L.*

**Adjointe à la rédaction**

*Jeanne d'Arc Tissot*

**Saisie de textes**

*Louis-Benjamin Gagnon*

**Publicité**

642, rue Pierre-Tétrault  
 Montréal, (Québec) H1L 4Y5  
 Tél.: (514) 353-3549

**Tirage et distribution**

*Zacharie Gagnon*

**Abonnement:**

*Mme Jeanne D'Arc Tissot*  
 Téléphone: (514) 353-3549

**Infographie**

*Image-innée*

**Photographie**

*Paul Ducharme, Photographe*

Le Monde Juridique est publié par  
 Le Monde Juridique Inc.

**Président et Éditeur: André Gagnon**

La revue Le Monde Juridique paraît dix fois l'an.  
 L'abonnement est de 40 \$ par année.  
 (On peut aussi se la procurer à la librairie  
 Wilson et Lafleur).

Le magazine Le Monde Juridique est indexé dans  
 Canadian Advertising Rates and Data (Card).  
 COPYRIGHT 2015 - LE MONDE JURIDIQUE.  
 La reproduction totale ou partielle des articles est  
 formellement interdite sous peine de poursuite.

**Dernière heure : Navigant devient Quotient Juricomptables !**

*Par André Gagnon*..... 3

**L'importance du contrôle préalable judiciaire dans le cadre de l'acquisition de biens immobiliers**

*Par Sophie Lyne Zaretto*..... 6

**La bâtonnière du Québec Lu Chan Khuong quitte ses fonctions**

12

**Me Claudia P. Prémont succède à Me Lu Chan Khuong comme Bâtonnière**

14

**Éloge funèbre à Me Yvon Martineau**

*Par Me Claude Marseille*..... 15

**Un géant du droit des affaires**

*Par Me Paul Martel*..... 17

**Un confrère de collège devenu un associé et ami**

*Par Me Réal Forest*..... 19

**Une rencontre qui a marqué ma carrière**

*Par Pierre-Denis Leroux,*..... 22

**Juritur, un succès....malgré la flotte**

*Par André Gagnon*..... 23

**Advocatus Emeritus 2015**..... 24

**Me Pamela McGovern retourne en pratique privée armée de remarquables expériences en droit des affaires**

*Par André Gagnon*..... 25

**William B. Rosenberg, associé senior chez Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l., débute son mandat à titre de président de la section du droit des affaires de l'American Bar Association**

27

**L'Ordre professionnel des criminologues du Québec voit le jour**

28

**Me Claude Provencher se désiste de son appel**..... 30

*SténoFac Inc.*

*Tous les services aux portes du palais...*

**Une équipe bilingue de 17 sténographes à la fine pointe de la technologie à l'ère du numérique**

*Notre équipe bilingue de sténographes expérimentées vous offre la possibilité d'obtenir vos transcriptions au jour le jour, via Internet, en format condensé avec index de recherche ou en tout autre format que vous souhaitez.*

- Transcription à partir de CD, vidéo, répondeur
- Prise de vidéo
- Déposition par téléphone
- Vidéo conférences
- Salle d'interrogatoire

**TOUS LES SERVICES AUX PORTES DU PALAIS..... UN SEUL NUMÉRO (514) 288-1888**

**50 De Brésolles, Montréal (Québec) H2Y 1V5**

**Télécopieur : (514) 288-4888 • Courriel : [stenofac@stenographe.com](mailto:stenofac@stenographe.com) • Internet : [www.stenographe.com](http://www.stenographe.com)**

# TARZI

## Collection automne

### Salle 109

Habits Baumler, Copley, Peter Miller  
Tissus: Cerruti, Loro Piana, Ermenegildo Zegna  
régulier de 895 \$ à 1295\$ réduit

**de 25 %, 35 % et 50 %**

Chemises habillées de 125 \$ à 200 \$ réduit à 50%

### Salle 112

Habits: tissus Reda, Marzotto, régulier  
595 \$, 695\$ et 795 \$

**réduit de 50%**

Rendez-vous - service à domicile ou au bureau :

Richard | 514.497.9743

Daniel | 514.235.7385 | Gary | 514.862.8854

Cathy | 514.739.6298 cell.:514.464-3182

Lundi au samedi de 10h à 18h | Dimanche de 10h à 15h



BAUMLER



PETER MILLAR



DORMEUIL

Lipson - Klauss Boehler - Ingram



BRUNO  
SAINT HILAIRE

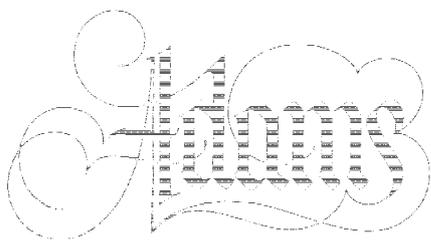


**2 salles de montre pour mieux vous servir**

3850, Jean-Talon Ouest, bur. 109 VMR (Qc) H3R 2G8 514.739.6298

[www.tarzi.ca](http://www.tarzi.ca)





DEPUIS 1850

## GRAVURES ADAMS INTERNATIONAL LTÉE

### POUR TOUTS VOS BESOINS EN IMPRIMERIE

IMPRIMER, GRAVER, ESTAMPAGE À CHAUD, GAUFREUR

EN-TÊTES DE LETTRES  
ENVELOPPES  
CARTES D'AFFAIRES

INVITATIONS  
ANNONCES  
COUVERTURES, ETC.

### SYSTÈME DE GESTION DE COMMANDES EN LIGNE

**S.V.P. COMMUNIQUER AVEC NOUS  
POUR RECEVOIR DES ÉCHANTILLONS  
GRATUITS OU UNE SOUMISSION**

5690, BOUL. THIMENS  
ST-LAURENT, QUÉ. H4R 2K9  
FAX (514) 937-9316  
TÉL. (514) 937-7744  
adamsoe@adamsengraving.com

**MONTRÉAL & TORONTO**  
1-888-232-6729

Suite de la page 7

les plus fréquents dans le cadre de l'acquisition d'un immeuble, notons :

- La collusion avec les évaluateurs dans le cadre de l'évaluation des sources de revenus et des actifs
- Les travaux consentis à des sous-traitants ou à des fournisseurs contre des ristournes
- Un traitement comptable inadéquat (par ex., l'utilisation douteuse d'estimations comptables, la présentation inexacte d'information relative aux transactions et aux profits ou un classement volontairement inadéquat dans les états financiers)
- Des relations inappropriées avec les agents publics (par ex., pour l'obtention d'un permis ou l'occupation par un locataire).
- Des modifications apportées aux modalités de la vente en échange de ristournes ou au profit de parties liées dont l'identité n'est pas divulguée.

Les conclusions d'un contrôle préalable judiciaire peuvent aider l'acquéreur au moment des négociations et contribuer à réduire le risque et les perturbations découlant de la transaction une fois que celle-ci est conclue. Il importe de faire la distinction entre les deux phases de l'acquisition, soit la phase précédant l'acquisition et la phase suivant l'acquisition, certaines activités indispensables devant être menées au cours de chacune de ces phases.

Au cours de la phase précédant l'acquisition, trois activités sont importantes : la planification stratégique et préalable à la transaction, les activités liées au contrôle préalable, et la négociation et l'exécution. Lorsque l'accent est mis sur le contrôle préalable judiciaire, il est nécessaire de procéder à l'analyse des risques liés à la fraude, aux ristournes et à la corruption, au blanchiment d'argent, aux transactions entre parties liées, aux conflits d'intérêts et aux mesures réglementaires. Les procédures de contrôle préalable judiciaire pourraient comprendre le contrôle préalable en matière de lutte contre la corruption et en vertu de la LCAPE (ou de la législation locale applicable), la vérification des antécédents au moyen de données provenant de sources accessibles, un contrôle préalable des contrats gouvernementaux, l'analyse du libellé des contrats et

l'examen des données électroniques reposant sur une technologie améliorée.

Une fois la transaction conclue, la phase d'intégration suivant l'acquisition commence. Cette phase est également essentielle en raison de l'évolution constante de l'économie qui comporte toujours des incertitudes quant aux évaluations, aux hypothèses sous-jacentes et à l'exposition de la société à divers risques importants. Cette étape du contrôle préalable judiciaire est primordiale afin d'éviter les différends entre les parties en vue de soutenir l'intégration de cultures et d'environnements de sociétés distinctes. Les activités judiciaires les plus importantes comprennent notamment ce qui suit :

- Une fois l'acquisition conclue, l'analyse des mesures de lutte contre la fraude et la corruption, y compris l'analyse de données anti-corruption
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de conformité
- La mise en œuvre de politiques de lutte à la corruption et la formation

Étant donné que près du tiers des acquisitions conclues donnent lieu à des différends entre les parties concernées, il importe d'être rigoureux au cours des deux phases du processus d'acquisition. En effet, selon le Sondage mondial d'EY sur la fraude de 2013, 38 % des entreprises ne procèdent à aucun contrôle préalable judiciaire. Bien qu'il y ait des coûts associés à ces procédures, les avantages qui

en sont tirés les dépassent largement. En bref, parmi les avantages éventuels que procure un contrôle préalable judiciaire, notons ce qui suit :

- La diminution du coût d'acquisition et l'amélioration des modalités et conditions de la vente
- L'inclusion des indemnités, des garanties et des attestations applicables appropriées
- La diminution du risque de poursuites civiles et criminelles
- La limitation des dommages futurs causés à la réputation

- L'amélioration globale des pratiques commerciales, de l'éthique et de l'environnement

Dans l'ensemble, il ne peut y avoir de récompense sans risque. Une acquisition d'immeuble bien menée peut être le gage de la réussite. Cependant, les risques et les avantages doivent être soupesés minutieusement, car le rêve peut rapidement se transformer en cauchemar. De nos jours, l'information circule librement au sein du public et est propagée à très grande vitesse au moyen des médias sociaux. Aussi, faut-il être prudent avant d'apposer sa signature au bas d'un document et s'assurer de bien en connaître les dessous...



ASSOCIATION CANADIENNE DES PARAJURISTES  
CAP vers l'action ! Impliquons-nous !  
CANADIAN ASSOCIATION OF PARALEGALS  
CAP in Action ! Let's get involved !



## À NE PAS MANQUER CET AUTOMNE

**Cocktail de la Présidente**  
(Québec et Montréal)

**Cocktail Relève-Mentorat**  
(Montréal)

**Conférence Atlantique**  
(Moncton)

**Diverses conférences et plus encore!**

Rendez-vous au [www.caplegal.ca](http://www.caplegal.ca) pour plus de détails ou communiquez avec nous à [info@caplegal.ca](mailto:info@caplegal.ca)

# La bâtonnière du Québec Lu Chan Khuong quitte ses fonctions



**L**a bâtonnière du Québec, Lu Chan Khuong, qui avait été suspendue il y a deux mois, démissionne après une entente à l'amiable conclue avec le Barreau.

Selon une déclaration commune transmise aujourd'hui, « la bâtonnière a pris la décision de quitter immédiatement ses fonctions après avoir reçu l'assurance que le programme pour lequel elle a été élue sera pris en considération et, dans la mesure du possible, mis en œuvre. »

Les parties, qui se disent heureuses de mettre un terme à toute cette affaire, déclarent par ailleurs qu'elles regrettent le tort que leur différend a pu causer au Barreau.

Le Barreau et Lu Chan Khuong en sont venus à cette entente à la suite d'une médiation avec l'ancien juge en chef de la Cour supérieure, Me François Rolland.

La poursuite de 95 000 \$ en dommages qu'avait intentée Me Khuong contre les administrateurs du Barreau et celle de 90 000 \$ déposée en retour contre Me Khuong pour atteinte à leur réputation sont par conséquent abandonnées. L'entente à l'amiable permet de couvrir les frais de Me Khuong, selon son porte-parole, Christian Lévesque.

## Des vidéos rendues publiques

De son côté, Me Khuong a rendu publiques les deux vidéos de caméras de surveillance obtenues en vertu de la Loi d'accès à l'information, soit celle du 17 avril 2014 concernant une plainte de vol à l'étalage au Carrefour Laval et une autre liée à un événement à la Place Sainte-Foy à Québec, le 29 mars 2014.

Dans une vidéo, tournée par des caméras de surveillance au Carrefour Laval, on voit Lu Chan Khuong sortir de la salle d'essayage et payer ses achats à la caisse. Elle est ensuite interpellée par une agente de sécurité puis interrogée dans le magasin. À un moment, elle laisse tomber sa tête entre ses deux mains.

Dans une entrevue accordée à LCN, Me Khuong

affirme que le contenu des vidéos corrobore sa version des faits selon laquelle elle n'a « jamais volé quoi que ce soit ». Elle a toujours soutenu que l'épisode d'avril 2014 était survenu à la suite d'une distraction.

Lu Chan Khuong n'a jamais été accusée en lien avec cette affaire puisqu'elle a bénéficié du Programme de traitement non judiciaire, qui lui a permis d'éviter un procès. Elle a l'intention de se présenter à nouveau aux élections pour le poste de bâtonnière en 2017.

### Québec satisfait

La ministre de la Justice, Stéphanie Vallée, se dit satisfaite de voir le dossier réglé.

« Ce qui est important aujourd'hui, c'est que les parties en soient venues à une entente et ça démontre toute l'importance qu'on doit accorder aux modes alternatifs de règlements des différends, parce qu'il y a de ça aussi dans l'entente intervenue aujourd'hui. La médiation peut permettre d'arriver à solutionner les conflits, même les plus délicats. »

### La CAQ demande une enquête indépendante

La Coalition avenir Québec demande quant à elle la mise en place d'une enquête indépendante dans le dossier de Lu Chan Khuong. La CAQ souhaite que d'éventuelles failles qui seraient à l'origine des fuites d'informations confidentielles dans le traitement du dossier déjudiciarisé de l'ex-bâtonnière soient identifiées et que des correctifs puissent ainsi être apportés « pour rétablir la confiance des Québécois envers leur système de justice ».

### Claudia Prémont succède à Lu Chan Khuong

Le conseil d'administration annonce également avoir déjà élu une nouvelle bâtonnière pour succéder à Lu Chan Khuong.

Une avocate de Québec, Claudia P. Prémont, qui a été bâtonnière de Québec 2007 à 2008, occupera ces fonctions dès maintenant, et ce, pour la durée du mandat de deux ans. Depuis juin 2015, elle occupait la fonction d'administratrice pour la région de Québec au sein du conseil d'administration du Barreau.

Le Barreau rappelle que la bâtonnière aura pour tâche d'exercer un droit de surveillance général sur les affaires du Barreau et assumera toutes les tâches liées à la fonction de bâtonnière du Québec.

Elle veillera notamment à la mise en place de stratégies et d'outils « visant le déploiement d'une nouvelle culture judiciaire nécessaire pour soutenir l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile ».

## Déclaration commune mettant fin au litige historique entre le Barreau du Québec et sa Bâtonnière élue au suffrage universel

### Déclaration conjointe Le 15 septembre 2015

Dans l'affaire opposant la Bâtonnière Lu Chan Khuong, Ad. E. au Barreau du Québec ainsi qu'à plusieurs de ses administrateurs et dirigeants, suite à une médiation présidée par l'honorable François Rolland, anciennement juge en chef de la Cour supérieure, les parties en sont venues à une entente hors cour. Afin de préserver cette institution qui est plus importante que les personnes qui la dirigent, la Bâtonnière a pris la décision de quitter immédiatement ses fonctions après avoir reçu l'assurance que le programme pour lequel elle a été élue sera pris en considération et, dans la mesure du possible, mis en oeuvre. Les parties tiennent à déclarer qu'elles regrettent le tort que leur différend a pu causer au Barreau, une institution qui joue un rôle essentiel dans notre société et qui leur tient profondément à coeur ainsi qu'aux membres de cet ordre professionnel. Le Conseil tient à souligner qu'il est reconnaissant envers Me Lu Chan Khuong d'avoir accepté de mettre fin au litige qu'elle avait institué afin, notamment, de permettre au Barreau de retrouver la sérénité nécessaire à l'accomplissement de sa mission première de protection du public. Les parties sont heureuses de mettre un terme à toute cette affaire et considèrent que son dénouement reflète la nouvelle culture judiciaire axée sur les modes alternatifs de règlement des litiges auxquels elles croient.

# Me Claudia P. Prémont succède à Me Lu Chan Khuong comme Bâtonnière



*La nouvelle bâtonnière Claudia P. Prémont*

**M**e Claudia P. Prémont, Ad. E. bâtonnière du Québec. Son mandat débute ce jour et se terminera en 2017, conformément à l'article 31 du Règlement sur les élections du Barreau du Québec.

La bâtonnière Claudia P. Prémont, Ad. E. est une administratrice d'expérience. Membre du Conseil général de l'Ordre de 2001 à 2008, elle a été bâtonnière de Québec en 2007-2008. Elle occupait, depuis juin 2015, la fonction

d'administratrice pour la région de Québec au sein du Conseil d'administration. À titre de bâtonnière, elle exercera un droit de surveillance général sur les affaires du Barreau et assumera toutes les tâches liées à la fonction de bâtonnière du Québec, dont notamment, la mise en place de stratégies et d'outils visant le déploiement d'une nouvelle culture judiciaire nécessaire pour soutenir l'entrée en vigueur du nouveau Code de procédure civile.

Me Prémont s'est engagée dans de nombreux comités du Barreau du Québec notamment à titre de présidente du Comité des femmes dans la profession et membre du Comité des requêtes et du Comité des problématiques reliées à la pratique privée. Elle a été présidente de la section provinciale du droit de la famille de l'Association du Barreau canadien jusqu'à juin 2010. Elle a été chargée de cours en droit de la famille à l'Université Laval et responsable des ateliers en droit collaboratif à l'École du Barreau en 2008 et 2009. Elle a agi à titre de conférencière ou formatrice, entre autres auprès des juges de la Cour supérieure du Québec et des juges de la Cour du Québec, des avocats spécialisés en droit de la famille et du public en général. Elle est l'auteure ou la coauteure de nombreux articles et ouvrages en droit de la famille.

Depuis 1999, elle est bénévole à la Young Women's Christian Association (YWCA) de Québec où elle répond aux questions des femmes en matière de droit de la famille, des personnes et des successions. Elle a été membre du Conseil d'administration de la Fondation Signes d'Espoir.

# Éloge funèbre à Me Yvon Martineau

Prononcé à l'Église St-Viateur d'Outremont, le 7 août 2015



Par Me Claude Marseille

« L'avocat du Québec inc. est décédé. »

**C**'est par ces mots qu'un quotidien montréalais a annoncé, la semaine dernière, le décès de Me Yvon Martineau. Le titre était bien choisi.

Il y a de cela 40 ans, le Québec, dans la foulée de la révolution tranquille, a vu émerger en son sein une série d'hommes et de femmes d'affaires « canadien français », comme on disait alors, qui ont réussi à bâtir des entreprises dont la renommée dépasse désormais nos frontières. Pour y parvenir, ces hom-

mes et ces femmes devaient pouvoir compter sur des conseillers qui partageaient leurs qualités, des conseillers qui, comme eux, étaient des bâtisseurs. Yvon Martineau était de ceux-là.

Droit comme un chêne, doté d'une vive intelligence et rempli d'audace, Me Martineau était recherché par les plus grands pour son jugement sûr, son sens aiguisé des affaires et ses conseils qui débordaient la seule analyse juridique de la situation. Plus qu'un simple conseiller, il est devenu un homme de confiance, voire un intime pour ses clients. Je pense par exemple à la famille Coutu, de la compagnie éponyme, dont il a partagé les destinées pendant plus de trente ans; à la famille Beauvais, de Les Plaisirs Gastronomiques; à la famille Couture, d'Industries Sanimax; à la famille Dutil du Groupe Canam-Manac; à Quebecor; au Groupe Accueil International; et j'en passe.

Tout cela sans compter, bien sûr, que Me Martineau a présidé le conseil d'Hydro-Québec, rien que cela, au milieu des années 1990, en marge de ses autres activités.

Me Martineau a aussi contribué au succès d'un autre modèle d'entreprise au Québec, celui des coopératives. Il a été, pendant des décennies, conseiller juridique externe principal de la Fédération des Caisses Desjardins du Québec et, avec son collègue et ami le regretté Denis Lachance, celui d'Agropur Coopérative Agricole – des coopératives qui, est-il besoin de le préciser, sont devenues des fleurons dans leurs domaines d'activités respectives. Me Martineau, au surplus, a été appelé pour mettre en place la législation encadrant les activités des coopératives au Québec, notamment les coopératives financières.

Il s'est aussi illustré dans le secteur des finances.



Il a, notamment, présidé le Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier au Québec, qui a donné naissance à l'Autorité des marchés financiers telle qu'on la connaît toujours aujourd'hui.

Son jugement était si sûr que même un premier ministre du Québec, feu Jacques Parizeau, a fait appel à lui à titre de conseiller auprès de son bureau, et lui accordait sa plus entière confiance. Me Martineau partageait la vision politique de Monsieur Parizeau et n'a jamais hésité à promouvoir la cause dans laquelle il croyait.

Comme Me Martineau avait encore, semble-t-il, quelque temps libre, il a écrit un ouvrage de référence en droit des compagnies au Québec, qui fait toujours autorité aujourd'hui, et s'est investi auprès de diverses fondations dans des domaines qui lui étaient chers, par exemple la Fondation Lionel Groulx et la Fondation du patrimoine Gilles Vigneault, qu'il a fondée et présidée jusqu'à sa mort, pour préserver le patrimoine identitaire de l'un des plus grands artistes que le Québec ait produit, et qui était aussi son ami. Juste avant son départ, il a créé le Fonds Yvon Martineau en droit des affaires auprès de son alma mater, la faculté de droit de l'Université Laval, à Québec, qui a pour but de recueillir des fonds pour

venir en aide aux étudiants méritants qui veulent poursuivre une carrière dans le domaine.

Au travers de tout cela, je peux témoigner de la fierté que Me Martineau avait d'exercer la profession qu'il avait choisie, celle d'avocat, celle qui fut le fil conducteur de toute son activité professionnelle. Enrichie dans son cas d'une maîtrise en administration des affaires, elle ne l'a jamais quittée. Ainsi, Me Martineau a poursuivi sa carrière, au fil des ans, au sein de trois des plus grands cabinet juridiques au pays : d'abord chez Stikeman Elliott où il l'a amorcée, ensuite chez Fasken Martineau, où j'ai eu le privilège de faire sa connaissance, puis, enfin, chez Blake, Cassels & Graydon, que nous avons joint ensemble il y a près de sept ans avec notre collègue et ami Me Réal Forest, qui aura été sa dernière demeure professionnelle.

Reconnu par ses pairs comme l'un des meilleurs avocats d'affaires de sa génération, désigné « Avocat de l'année » et « MBA de l'année » à quelques années d'intervalle, Me Martineau était, bien sûr, un grand avocat. Mais il aura également été, pour ceux qui ont travaillé étroitement avec lui – je pense à Réal bien sûr, aussi à Alain [Massicotte], à Bruno [Arnould], à Paul [Martel], à Robert [Torralbo], à Philippe [Bourassa], à Alfred [Bugge] et à plusieurs autres, sans oublier les assistantes qui l'ont secondé pendant toutes ces années, Nicole [Malette], Ginette [Charland] et Martine [Rousseau] – il aura été, disais-je, un mentor exceptionnel et un personnage plus grand que nature qui nous aura marqués à jamais. Pour plusieurs, enfin, il était aussi un confident et un ami estimé, aujourd'hui amèrement regretté.

À son épouse Maria, à ses fils Yvon François, Jean Philippe et Charles André, à ses sœurs Renée, Danielle, Madeleine et Véronique, et à tous les membres de votre famille, les communautés juridiques et d'affaires du Québec pleurent aujourd'hui avec vous le départ de Me Yvon Martineau, avocat et bâtisseur du Québec inc., et se joignent à moi pour vous offrir leurs plus sincères condoléances dans cette douloureuse épreuve. Où il est, je suis convaincu qu'Yvon repose en paix avec le sentiment du devoir accompli. Comme l'écrivait son ami Gilles Vigneault :

*On dit beaucoup de mots, on fait beaucoup de pas,  
Pour revenir apprendre qu'on s'en allait chez soi.*

## Hommage à Yvon Martineau

# Un géant du droit des affaires



Me Paul Martel

**J'**ai fait la connaissance de Yvon Martineau il y a une bonne trentaine d'années, lorsque nous siégeons ensemble sur le comité du Barreau du Québec qui corrigeait les examens du Barreau. Il venait de revenir de Londres, où il avait travaillé à l'implantation du bureau anglais de Stikeman Elliott. La chimie entre nous a été instantanée. J'ai dès le départ été frappé par la vitalité, l'enthousiasme, le grand talent juridique et la rigueur professionnelle de Me Martineau. Nous avons eu bien du plaisir à nous côtoyer pour le « happening » annuel de la correction de l'examen. Je me souviens qu'il m'avait invité, avec quelques collègues du comité, à

visiter ses bureaux chez Stikeman, à Montréal. Pour moi qui pratiquais alors dans un petit bureau familial, cela m'a fortement intimidé et impressionné.

J'ai revu Yvon plusieurs années plus tard, en 1993, sur les bancs d'école de la formation obligatoire du Barreau du Québec sur le nouveau Code civil du Québec. J'avais à cette époque abandonné la pratique (je travaillais depuis plus de 20 ans pour des PME, au point d'en faire un quasi burn-out), pour devenir professeur à l'UQAM. « Je suis écœuré de la pratique », lui ai-je déclaré. « Tu ne sais pas ce que c'est la pratique » m'a-t-il déclaré! « Viens donc voir chez nous, je vais te montrer ». Il venait tout juste de quitter Stikeman pour rejoindre Martineau Walker (aujourd'hui Fasken Martineau), ce qui avait causé un grand émoi à l'époque dans le milieu juridique. J'avais beaucoup de réticence à entrer dans un grand bureau, mais Yvon, comme d'habitude, a été irrésistible. Trois semaines plus tard, je faisais mon entrée dans la pratique des moyennes et grandes entreprises, à temps très partiel, qui année après année est devenu presque du temps plein.

Yvon m'a servi de mentor et de modèle à compter de ce moment. Nous avons passé beaucoup de temps à discuter sur les points obscurs du droit des compagnies, ce qui enrichissait nos publications respectives (« La doctrine du Québec dans le même bureau! », disait Yvon en riant) et m'a permis de développer, stimulé par la grande pédagogie et les brillantes intuitions d'Yvon, mon expertise dans ce domaine. Yvon m'a permis de découvrir le Québec inc. dont il était l'un des grands champions et artisans. Je me rappelle, notamment, d'une journée mémorable, où il m'a emmené, dans sa limousine de président du conseil d'Hydro-Québec, à une réunion du conseil d'administration d'un de ses gros clients. J'ai pu le voir à l'œuvre dans son élément, où le respect et l'admiration de tous ces dirigeants envers lui étaient palpables. Je me rappelle aussi de cette semaine de travail intense qu'Yvon m'avait demandé de consacrer ex-

clusivement à la révision du capital-actions fort complexe d'un autre de ses gros clients, une coopérative de services financiers dont il a orchestré la réforme. Pour être certain que je ne me ferais pas solliciter par d'autres collègues, il m'a communiqué un de ses trucs : « Installe-toi dans la bibliothèque, c'est le meilleur endroit pour te cacher et ne pas être dérangé ». Il avait raison!

J'ai côtoyé Yvon pendant les 14 ans où j'ai œuvré chez Martineau – Fasken, et j'ai été enchanté de le retrouver chez Blakes ces dernières années.

Yvon Martineau était un grand avocat, un géant du droit des affaires qui a marqué l'histoire du Québec, mais c'était aussi un grand être humain. Il était un homme de tête, bien sûr, un excellent juriste et un meneur d'hommes, mais je peux témoigner qu'il était aussi, ce qui est trop rare dans notre champ de pratique, un gentleman et un homme de cœur, de parole, de loyauté et de principes.

Yvon était un être unique, irremplaçable. C'était mon ami, mon compagnon d'armes, mon modèle, mon protecteur. Il me manque beaucoup.

# Announcement

**■ The English-Speaking Section of the Bar of Montreal will be putting on a series of eight (8) courses on the New Code of Civil Procedure. The courses, which will feature some of the most prominent members of the Montreal Trial Bar, will take place at the St. James Club, 1145 Union, Montreal, on Tuesdays, from 8:30 – 10:30 am. ( doors opening at 8:00 am for coffee and light early morning snacks), beginning on Tuesday, September 29th, 2015 .**

The following are the lecture dates and lecturers:

- September 29th, 2015:  
Pre-Litigation Measures ( Me. Richard McConomy)
- October 6th, 2015: Extraordinary Measures  
( Me William Brock, Davies Ward Phillips & Vineberg)
- October 13th, 2015: Family Law and Procedure  
( Me Lynne Kassie, Robinson Sheppard Shapiro )
- October 20th, 2015: Appellate Proceedings  
( Me Doug Mitchell, Irving Mitchell Kalichman)
- November 10th, 2015: Use of Experts and Assessors  
( Me Peter Kalichman, Irving Mitchell Kalichman)
- November 17th, 2015: Efficiency of the Litigation Process and Use of Technology – Changes in the Terminology
- Used in the NCPC ; ( Me Michael Bergman, Bergman & Assoc.)

- November 24th, 2015: Pro- se Litigant / Self-Representation ( Me George Hendy)
- December 1st, 2015: Administration of Proof  
( The Honourable Pierrette Sevigny)

Please note that if you are not available to attend a particular session in person, the session(s) will be made available by webinar on the date of the lecture or later during the course of the two year cycle.

I urge you to register for all eight (8) courses which will be accredited by the Quebec Bar for CLE purposes (2 hours per course; 16 hours for all 8 courses). Registration is now open on the website of the Barreau de Montreal at: [www.barreaudemontreal.qc.ca](http://www.barreaudemontreal.qc.ca).

I would also ask you to circle the date of November 5th, 2015 on your calendar. On that date, the Section will be holding its 7th annual " Trial Practice Do's and Don'ts: Hot Tips From The Experts" Conference from 4:30 –6:30 pm in Salle 5.15 (Salle Jules Dechênes) of the Montreal Courthouse. Our "Do's and Don'ts" Conference has proven to be one of the most popular and widely-attended conferences of the year. Further details will follow shortly.

Ian M. Solloway  
Chair  
English-Speaking Section  
Bar of Montreal "

# Un confrère de collègue devenu un associé et ami

Par Me Réal Forest de Blakes

**J**e ne me souviens plus très bien quand, et dans quelles circonstances j'ai fait la connaissance d'Yvon. C'était il y a une cinquantaine d'années et les souvenirs commencent à s'estomper. Je crois me rappeler que nos routes se sont croisées à Québec au sein des associations étudiantes de niveau collégial dans lesquelles nous évoluions à cette époque. Je l'ai connu davantage à la Faculté de droit de l'Université Laval, où nous étions tous les deux étudiants, dans mon cas à partir de 1967. Si mon souvenir est exact, il a été candidat à la présidence de l'Association des étudiants en droit de l'Université. Ironiquement, compte tenu de leur cheminement personnel subséquent, il a eu à affronter celui qui est devenu par la suite Me JeanF. Keable, avocat, président de la Commission d'enquête sur des opérations policières en territoire québécois au cours des années 1970 et maintenant juge à la Cour du Québec.

Au terme de mes études, je dois dire que c'est Yvon qui m'a convaincu d'accepter l'offre de stage en droit que m'avait faite Stikeman Elliott en me faisant surtout valoir que Stikeman, Elliott était un bureau de très grande qualité mais de petite taille, une quinzaine d'avocats à l'époque, ce qui était un avantage pour un jeune avocat face aux autres grands cabinets qui comptaient dans cette même période de 20 à 30 avocats en moyenne, sauf Ogilvy, Cope, Porteous, Hansard, Marler, Montgomery & Renault dont l'équipe à l'époque était composée d'un total faramineux de 68 avocats! Que les choses ont changé!

Stikeman Elliott n'avait pas bonne presse à l'époque auprès des étudiants en droit francophones de Québec et cela avait pris toute la force de conviction d'Yvon pour me persuader d'accepter cette offre. Yvon m'y avait précédé d'un an et me faisait valoir qu'un jeune avocat francophone pouvait y trouver sa place et s'y développer.

Yvon, admis au Barreau en 1970, a commencé à pratiquer le



droit en litige, ce qui est généralement ignoré. Les avocats de l'époque étaient en général plus polyvalents qu'ils ne le sont devenus par la suite. Son fait d'armes en tant qu'avocat de litige est sans doute sa participation en tant que « junior » à l'affaire bien connue Trudel c. Clairol.

Par la suite, Yvon s'est absenté du cabinet pendant quelque temps pour aller compléter son MBA. Alors qu'il était à la mode à l'époque d'aller faire de telles études à l'Université Western, en Ontario, à Harvard ou ailleurs au Canada ou aux États-Unis, Yvon avait délibérément choisi de faire ses études à HEC Montréal, dans sa communauté.

À sa graduation, plutôt que d'aller travailler en entreprise, comme la plupart, il a choisi de retourner à la pratique du droit. Ce choix m'avait étonné. Lorsque je lui ai demandé pourquoi, il m'a indiqué qu'il se sentait bien dans le milieu

juridique et qu'il y trouvait plus de stimulation intellectuelle.

Mais il n'était plus question qu'il ait une pratique en litige. Je me souviens bien que les délais et les aléas de la pratique contentieuse l'horripilaient, lui qui aimait tant planifier son emploi du temps et voir à ce que les choses se produisent au moment qu'il avait choisi!

Par la suite, au cours des années 1970 et 1980, sa carrière d'avocat d'affaires connut une progression prodigieuse. Nos routes s'étaient éloignées. J'avais quitté Stikeman Elliott pour faire des études de deuxième et troisième cycle en Europe, un peu avant qu'Yvon n'entreprenne son MBA, et j'entrepris une carrière universitaire à mon retour, pour aller ensuite œuvrer quelque temps dans le secteur public, de telle sorte que nos contacts professionnels furent à peu près inexistantes pendant une bonne dizaine d'années, s'ils se maintenaient à un niveau personnel.

Quand je suis retourné à la pratique du droit en cabinet privé en 1986, je le fis dans le cabinet qui m'avait accueilli au début des années 70 et dont Yvon était associé, Stikeman Elliott. Yvon était tout juste revenu de Londres où il avait œuvré quelque temps. Il avait plaidé une fois de plus auprès de moi pour que je fasse ce choix.

Les années 80 furent la grande époque des RÉA — régimes d'épargne-actions du Québec — créés en 1979 à l'initiative du ministre des Finances du Québec de l'époque, M. Jacques Parizeau. La création de ce programme, qui permettait aux contribuables de déduire de leur revenu imposable les sommes investies dans l'achat d'actions d'entreprises québécoises, pour en résumer très sommairement le fonctionnement, avait amené une effervescence sans précédent dans le milieu des affaires québécoises et, par ricochet, dans le milieu juridique. Un des objectifs du programme était en effet de faciliter l'accroissement du capital permanent des entreprises et de stimuler la détention de titres boursiers par les investisseurs du Québec, tout en désamorçant la révolte des contribuables à revenu plus élevé protestant contre les hauts taux d'imposition.

Yvon devint progressivement le conseiller juridique externe principal de plusieurs de ces entreprises qui profitèrent des possibilités offertes par ce nouveau programme pour faire leur premier appel public à l'épargne. Ainsi, c'est en 1985 qu'il devint membre du conseil d'administration du Groupe Jean Coutu (PJC) inc. et c'est en 1986 que ce groupe fit son premier appel public à l'épargne. Cet appel fut suivi de nombreux autres. Yvon resta membre du conseil d'administration

du Groupe jusqu'à quelques semaines avant son décès et l'accompagna dans ses nombreuses acquisitions au Québec et à l'extérieur du Québec.

De la même façon, Yvon devint au cours des années le conseiller juridique principal externe de Canam Manac et d'autres entreprises de la famille Dutil. De même, de la famille Couture, à laquelle il fut étroitement associé dès la fin des années 1980, à compter de l'acquisition par celle-ci de nombreuses autres entreprises de leur domaine d'activités. Leur groupe utilisait surtout alors la raison sociale Alex Couture inc.; il est maintenant plus couramment désigné par la raison sociale Industries Sanimax. Il joua le même rôle auprès de la famille Beauvais, contrôlant l'entreprise Les plaisirs gastronomiques et auprès du Groupe Accueil International Ltée.

Parallèlement à ses activités auprès de ces entreprises du secteur privé, Yvon devint également, au cours des années 80 et 90, le conseiller juridique externe recherché par de grands groupes coopératifs du Québec. Ainsi, dans les années 80 et 90, il devint le conseiller juridique externe principal d'Agropur, coopérative agro-alimentaire et l'un des architectes et conseillers stratégiques importants dans l'expansion fulgurante que celle-ci connut tant au Québec (création de Natrel inc. en 1990, acquisition du Groupe ANCO en 1991, création d'Aliments Ultima inc. en 1993) qu'ailleurs au Canada (acquisition d'Ault Ltée en Ontario, en 1997, et d'entreprises laitières en Colombie-Britannique, pour ne parler que de celles-là).

Par ailleurs, sa connaissance du droit coopératif et du droit des sociétés en faisait la personne toute désignée pour piloter, en 1993-1994, l'acquisition par le Mouvement Desjardins du Groupe La Laurentienne et la création de la Société financière Desjardins-Laurentienne. Il poursuivit ses activités de conseiller juridique externe du Mouvement Desjardins, pour utiliser un descripteur générique qui évite de se limiter à l'une ou l'autre des composantes de ce mouvement coopératif et a notamment, à ce titre, conseillé la Fédération des Caisses Desjardins pour voir au regroupement de différentes fédérations, tant au Québec qu'en Ontario, au sein d'une seule entité.

Sa connaissance pratique du droit coopératif était telle que le gouvernement du Québec n'eut pas d'hésitation à faire appel à lui pour participer à la préparation et à la rédaction de législations relatives aux coopératives au Québec, en particulier la Loi sur les coopératives de services financiers.

Yvon a également joué un rôle majeur dans le secteur pub-

lic. Ainsi, il a été conseiller juridique interne dans le cabinet du Premier Ministre du Québec dans les années 1994-1995, poste qu'il a quitté pour devenir président du conseil d'administration d'Hydro-Québec (1995-1996). Il a par la suite présidé le Groupe de travail sur l'encadrement du secteur financier au Québec. Cela a donné lieu au regroupement d'activités gouvernementales dans le secteur financier, d'ordre prudentiel et autres, liées à l'Autorité des marchés financiers.

L'ouverture à l'international d'Yvon ne s'est jamais démentie. Il avait établi depuis les années 1970, de profondes relations en Amérique Latine et plus particulièrement au Mexique, dont il parlait couramment la langue et partageait la culture. Il a aussi exercé le droit à Londres au Royaume-Uni, où il a représenté son cabinet dans les années 1980. Il a toujours suivi avec grand intérêt les activités de l'International Bar Association et participé à de nombreux congrès de cette association.

Enfin, à travers cette myriade d'activités professionnelles, il

a trouvé le temps de participer aux activités de son ordre professionnel à titre de membre du conseil d'administration du Barreau de Montréal et de membre du Conseil général et du Comité administratif du Barreau du Québec, et, qui l'eût cru, à titre de membre du comité qui effectuait la correction des examens du Barreau!

Une telle implication dans les activités de son ordre professionnel est tellement exceptionnelle pour un avocat d'affaires qu'elle mérite d'être signalée.

Yvon a eu une vie professionnelle riche et remplie. J'ai eu le privilège de l'accompagner dans plusieurs étapes importantes de celle-ci. Comme ami, partenaire et associé de Stikeman Elliott, où nous avons débuté, puis chez Blake, Cassels & Graydon, où il a terminé son périple. La mort, trop hâtive, nous a privés d'autres accomplissements, tant professionnels que personnels. Mais quel cheminement jusque-là, quelle fougue, quelle énergie! Quel panache! Tu nous manqueras beaucoup, Yvon, à nous tes amis, à ta famille, et à ta communauté.

## Le Jeune Barreau de Montréal salue la conclusion d'une entente dans le dossier de la Bâtonnière suspendue

**L**e Jeune Barreau de Montréal (« JBM ») salue aujourd'hui la conclusion d'une entente dans le dossier de la Bâtonnière suspendue. Bien qu'une sortie de crise de la sorte ne soit jamais parfaite, le JBM se réjouit que cette affaire connaisse enfin un dénouement.

Le JBM souhaite féliciter toutes les parties pour l'accord et souligne la nomination de la Bâtonnière Claudia Prémont. « La Bâtonnière Prémont bénéficie de tout notre appui. Nous sommes confiants qu'elle saura rapidement faire avancer les dossiers ralentis par cette crise déplorable. Nous lui demandons de commencer à travailler avec nous le plus rapidement possible à améliorer la situation de l'emploi chez les jeunes, qui ne cesse de se détériorer, et nous l'appelons à en faire le sujet prioritaire au Barreau du Québec » souligne Me Caroline Larouche, Présidente du Jeune Barreau de Montréal.

Rappelons que Me Larouche a livré une vibrante allocution qui lui a valu une ovation des invités, lors de la cérémonie d'ouverture des tribunaux du Barreau de Montréal, le jeudi 10 septembre dernier. Cette allocution traitait de la réalité du jeune avocat en 2015. Me Larouche a notamment mentionné qu'« être jeune, c'est également être témoin de situations conflictuelles entre les membres du Barreau, d'en avoir le cœur brisé, et en craindre les conséquences pour l'avenir. Malheureusement, être jeune, c'est également devoir compléter un stage dont le salaire a, au cours des dix dernières années, diminué de 16% [...] C'est réaliser qu'il y a un problème d'emploi dans le milieu juridique, et c'est choisir de prendre sa propre situation en mains. »

Le JBM souhaite ardemment que l'ensemble des membres de la profession retienne de ce conflit que c'est en demeurant solidaires, confraternels et constructifs que nous pourrons réussir à trouver des solutions et à mettre en valeur le rôle de l'avocat dans notre société.

# Une rencontre qui a marqué ma carrière



Pierre-Denis Leroux, Associé  
Blake, Cassels & Graydon, S.E.N.C.R.L./s.r.l.

**M**a première rencontre avec Yvon remonte à la fin des années 70, alors que j'étais étudiant de deuxième année à la faculté de droit de l'Université de Montréal. Il y enseignait le droit des compagnies, sujet qu'il

a su rendre intéressant au point qu'il a marqué ma carrière. Il était alors un jeune professeur, à peine plus âgé que ses étudiants. Yvon avait une forte personnalité, était plein de fougue et de dynamisme, et, malgré son jeune âge, il était déjà un praticien expérimenté en droit des affaires. Yvon Martineau a publié de nombreux textes de doctrine, mais il était avant tout un praticien du droit, ce qui influençait évidemment beaucoup son enseignement. De la pratique il en parlait avec passion à l'époque et encore récemment.

Il a été pour moi et pour beaucoup d'autres avocats francophones de ma génération un véritable modèle. Il a grandement influencé ma carrière et celle de beaucoup d'autres.

Outre quelques rencontres dans des dossiers au fil des années, c'est ici que j'ai retrouvé Yvon en 2011, lors de mon retour chez Blakes. Il fut un des plus accueillants parmi mes nouveaux associés, m'offrant généreusement son aide. J'ai souvent eu l'occasion de discuter avec lui de questions pointues concernant la structure de transactions commerciales et son approche pratique et terre-à-terre autant que son impressionnant bagage de connaissances en droit des affaires m'ont beaucoup aidé.

Yvon était un grand avocat, comme j'en ai rencontré très peu en 35 ans de pratique, et une personne chaleureuse et généreuse.

Il nous manquera beaucoup.

# Juritour, un succès... malgré la flotte

Par André Gagnon

**C**laude Provencher était angoissé au point de départ du Juritour, au cours du week-end du 13 septembre, à l'hôtel Les Trois Tilleuls du comédien Michel Barette, le long de la rivière Richelieu, à St-Marc-sur-le-Richelieu, à 30 minutes de Montréal. Il avait de bonnes raisons de l'être avec cette pluie qui tombait sur la chaussée et le vent qui venait glacer le corps des participants à cette tournée cycliste en voie de devenir un classique chez les juristes, avocats, notaires, juges, étudiants, huissiers. 130 coureurs ont défié la nature pour venir appuyer une cause, la recherche sur la fibrose kystique, qui fauche chaque année des jeunes gens en plein essor intellectuel.

Par petit groupe, les automobilistes stationnent leur véhicule face aux Trois Tilleuls, sortent ou dégainent leur bicyclette et enfourchent leur bécane pour rejoindre la troupe. Au total, 130 cyclistes prendront le départ bravant les éléments, fiers de leur engagement personnel donné pour appuyer cette cause.

«Nous avons eu 130 participants cette année et nous avons pu malgré la mauvaise température, amasser plus de 90 000 \$ (le montant exact n'est pas final). Michel Barette, propriétaire des Trois Tilleuls où a eu lieu l'événement a été très généreux de sa présence tout au long de la journée, tant pour encourager les participants au départ que lors du cocktail dinatoire qui a suivi» déclare Claude Provencher au Monde Juridique.

Les participants ont ainsi pu bénéficier de massages, vin, et délicieux canapés agrémentés de la musique d'un étudiant en droit, Joel Roy (connu sous le nom de Joel Adam). Les membres du comité d'honneur étaient présents, dont le bâtonnier Plourde, la présidente du Jeune Barreau de Montréal, Caroline Larouche ainsi que la présidente de l'AJBR, Isabelle Cloutier.



Quelques membres du comité d'honneur du Juritour: le bâtonnier Nicolas Plourde (avec la princesse Olivia), Me Anne-Marie Bélanger (Accuracy), Claude Provencher, Dominique Myner (président de l'association canadienne des parajuristes), Me Isabelle Cloutier (présidente de l'AJBR), Me Justin Tremblay (vp de l'AJBQ), Me Caroline Larouche (présidente du JBM).

Nous avons pu compter sur des commanditaires de marque, dont notre principal le Groupe Pages jaunes dont Me François Ramsay est vice-président, Affaires juridiques, et aussi de grands cabinets comme Stikeman Elliott, Norton Rose, Robinson Sheppard de même que l'ABC-Québec, Wilson & Lafleur et la Corporation de service du Barreau du Québec.

## Don d'organes

La Chambre des notaires a également été un partenaire important cette année encore, d'autant plus qu'elle est en train de monter une grande campagne pour promouvoir le don d'organes. C'est ainsi que lors du Juritour, commandité par la Chambre, un jeune homme, Tomy-Richard Leboeuf, qui a bénéficié d'une transplantation pulmonaire, a pu participer et réussir l'exploit du 40km !

Le Juritour est un événement annuel qui vise à rassembler la communauté, le monde juridique du Québec. Mission accomplie car cette année, avocats, notaires, juges, étudiants en droit et une belle participation des parajuristes dont la présidente de leur association, Mme Dominique Myner, ont épaulé cette levée de fonds.

# Les récipiendaires de la distinction Avocat Émérite du Barreau du Québec

**L**e Barreau du Québec annonce les noms des avocates et des avocats qui reçoivent cette année la distinction Avocat émérite (Ad. E.). La cérémonie officielle d'attribution de la distinction Advocatus Emeritus aura lieu en octobre 2015 à Montréal.

## La distinction Avocat émérite (Ad. E.)

Depuis 2007, le Barreau du Québec décerne chaque année la distinction honorifique Avocat émérite à ses membres les plus méritants, en signe de reconnaissance pour l'excellence de leurs actions professionnelles, leur parcours d'exception ayant contribué à renforcer l'image de la profession ou leur rayonnement dans leur milieu social et communautaire. Abréviation du latin Advocatus Emeritus, la marque honorifique se lit Ad. E. et elle s'ajoute après le nom du récipiendaire.

Les avocats récipiendaires de la distinction Avocat émérite en 2015 sont :

|  |          |
|--|----------|
| Me Frédéric Bachand, Ad. E.                  | Montréal |
| Me Michel Bélanger, Ad. E.                   | Montréal |
| Me Claude Bisson, O.C., Ad. E.               | Montréal |
| Me Daniel Bouchard, Ad. E.                   | Québec   |
| Me Jean-Pierre Casavant, Ad. E.              | Montréal |
| Me Martin Cauchon, Ad. E.                    | Montréal |
| Me Robert Daigneault, Ad. E.                 | Montréal |
| Me Nathalie Des Rosiers, C.M., O.Ont, Ad. E. | Montréal |
| Me Sophie Gauthier, Ad. E.                   | Québec   |
| Me Frederick William Headon, Ad. E.          | Montréal |
| Me Antoine Leduc, Ad. E.                     | Montréal |

|  |          |
|--|----------|
| Me David L. McAusland, Ad. E.                                | Montréal |
| Me Michel Massicotte, Ad. E.                                 | Montréal |
| Me Patrick A. Molinari, Ad. E.                               | Montréal |
| Me Jean-Guy Ouellet, Ad. E.                                  | Montréal |
| Me Suzanne H. Pringle, Ad. E.                                | Laval    |
| Me Michèle Rivet, Ad. E.                                     | Montréal |
| M. le bâtonnier J.J. Michel Robert, c.p., O.C., c.r., Ad. E. | Montréal |
| M. le bâtonnier Bernard Synnott, Ad. E.                      | Montréal |
| Me Gilles Thibault, Ad. E.                                   | Laval    |

Les récipiendaires de la Médaille, du Mérite Christine-Tourigny et des Mérites du Barreau reçoivent automatiquement la distinction Avocat émérite, s'ils ne l'ont pas déjà reçue.

## Médaille du Barreau 2015 :

Me Claude Bisson, O.C., Ad. E.

## Mérite Christine-Tourigny 2015 :

Me Nathalie Des Rosiers, C.M., O.Ont, Ad. E.

## Mérites 2015 :

Me Martin Cauchon, Ad. E.

Me Jean-Guy Ouellet, Ad. E.

Me Michèle Rivet, Ad. E.

Après 25 ans chez Lavery et cinq ans comme avocate en chef chez Hydro-Québec

# Me Pamela McGovern retourne en pratique privée armée de remarquables expériences en droit des affaires

Par André Gagnon

**A**près avoir travaillé pendant 25 ans chez Lavery et plus de cinq ans comme avocate en chef chez Hydro-Québec, Pamela McGovern a décidé de retourner en pratique privée dans un cabinet de droit des affaires, Aust Legal Inc., fondé par Thomas Laporte Aust. Ce changement lui donne tant la flexibilité que l'indépendance requise pour ce prochain chapitre de sa carrière.

Au fil des ans, Me McGovern a acquis une vaste expertise en droit dans plusieurs domaines, notamment en assurance, cautionnement, construction et d'autres domaines en travaillant dans des dossiers à la fois fascinants et complexes, y compris un long conflit dans un dossier de construction qui s'est terminé après une décision arbitrale, la liquidation d'un entrepreneur établi à Montréal, la faillite et le règlement de réclamation contre une compagnie aéri-

Aust Légal Inc.

Pamela McGovern

Senior Counsel | Avocate-Conseil

1456 rue Sherbrooke Ouest, suite 300  
Montréal | Qc | H3G 1K4  
pmcgovern@businesslawboutique.com  
www.businesslawboutique.com  
T : 514 238-1019 (Direct line)  
T : 514 419-5602 (Office) F : 514 375-1433



enne de vol nolisé et un litige historique impliquant deux provinces au Canada.

Comme avocate d'entreprise, elle a participé à la négociation et à la mise en place d'une alliance visant la commercialisation de la technologie pour les matériaux de batterie en travaillant avec de brillants scientifiques ainsi qu'une excellente équipe d'avocats externes. Elle a également été

impliquée dans des dossiers multi-juridictionnels qui l'ont exposés à des parties de milieux culturels différents, lui permettant de devenir plus créative dans la négociation et la rédaction de contrats, et d'arriver à des résolutions de différends mieux adaptés.

Chez Lavery, Me McGovern a eu la chance de travailler avec une équipe solide d'avocats et avocates de litige, dont plusieurs siègent comme juge. Me McGovern a acquis une excellente compréhension du processus judiciaire. Elle se souvient, par exemple, de plusieurs discussions où l'importance d'identifier les problèmes et de les présenter avec clarté se résumait à la méthode « rester simple ».

### Economie de mots

Me McGovern a rédigé de nombreuses ententes et il n'y a aucun doute que son parcours en litige lui a permis d'identifier les questions qui pourraient amener les parties devant les tribunaux. À plusieurs occasions, elle s'est questionnée sur l'utilisation de certaines clauses et elle a conclu à l'importance de limiter les mots puisque « trop de mots » pourraient amener un tribunal à conclure qu'il y avait un sens caché ou obscur à une expression l'amenant à donner une interprétation contraire à celle recherchée par les parties lors de la conclusion de l'entente.

### Médiation et arbitrage

Récemment, et en raison de son expérience en pratique privée ainsi qu'en entreprise, Me McGovern a suivi un cours pour devenir un médiateur en matières civil et commercial. Elle considère qu'elle pourrait également agir à titre d'arbitre mettant ainsi ses années d'expérience à profit. Les méthodes alternatives de résolution des litiges permettent aux parties d'être plus directement impliquées dans la résolution de leurs différends et d'arriver à des solutions mieux adaptées à leurs réalités commerciales. Les procédures judiciaires peuvent être longues et coûteuses.

Selon Me McGovern, ces dépenses en temps et en argent pourraient être utilisées à meilleur escient.

Aust Légal Inc.

Thomas Laporte Aust

Avocat | Lawyer

1456 rue Sherbrooke Ouest, suite 300  
Montréal | Qc | H3G 1K4  
tla@businesslawboutique.com  
www.businesslawboutique.com  
T : 514 880-0466 F : 514 375-1433

Dans le cadre d'une médiation, les parties devraient prendre tous les moyens pour y arriver puisque ce processus permet plus de souplesse dans la recherche de solution. Par exemple, un juge n'est pas nécessairement en mesure d'établir un calendrier de paiement échelonné permettant ainsi à une des parties à considérer la possibilité de payer un montant additionnel pour mettre un terme au différend.

Dans plusieurs cas, le désir de poursuivre une relation d'affaires pourrait motiver une partie à régler plutôt que de poursuivre un litige qui pourrait mettre fin à un partenariat commercial.

Me McGovern considère que l'arbitrage est une autre alternative au processus judiciaire. Les parties peuvent choisir un arbitre seul ou un panel d'arbitres spécialisés ce qui facilite l'examen des questions faisant l'objet du différend et les parties ont un contrôle plus direct sur le processus. De plus, il n'y a pas d'appel dans la plupart des cas.

### Implication en litige international

Pendant les dix dernières années, Me McGovern a été impliquée avec l'International Association of Defense Counsel («IADC») à titre de membre du conseil d'administration, responsable du Comité international, et maintenant en tant que vice-présidente du sous-comité de cautionnement du Comité de la construction. Cette association d'environ 2500 membres à travers le monde, a été fondée en 1920. Pamela McGovern suit dans les traces de ses anciens collègues Vince O'Donnell et Claude Baillargeon qui étaient également actifs au sein de l'IADC.

Au cours des dernières années, elle a participé à des présentations sur la fracturation hydraulique, la gestion des litiges en matière de brevets et la médiation.

Elle est engagée dans la communauté par son implication dans ses fonctions de fiduciaire de la Fondation canadienne d'études irlandaises qui finance l'étude et l'enseignement de l'histoire et de la culture canadienne et irlandaise à l'Université Concordia. Elle est également membre du conseil d'administration de la Maison Bieler Inc., une résidence pour des anciens combattants, où elle travaille sur un projet de résidences pour les vétérans souffrant du syndrome de stress post-traumatique. Ce projet lui tient à coeur puisque son père était un ancien combattant et que son oncle a été tué pendant la Seconde Guerre mondiale. Il est enterré à Cassino en Italie.

# William B. Rosenberg, associé senior chez Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l., débute son mandat à titre de président de la section du droit des affaires de l'American Bar Association

Me William Rosenberg sera le premier Québécois et Canadien à présider cette section de plus de 52 000 membres du barreau américain

**W**illiam Rosenberg, associé senior au bureau montréalais de Stikeman Elliott, a débuté son mandat d'un an à titre de président de la section du droit des affaires du American Bar Association (ABA).

Me Rosenberg est le premier avocat non américain à être nommé à un poste d'administrateur de cette section de l'ABA. Il est l'ancien rédacteur en chef du magazine *The Business Lawyer*, une publication propre à la section du droit des affaires et le plus important journal de droit révisé par des pairs aux États-Unis. Il est un membre actif de l'American Bar Association depuis 1992.

« Je suis honoré de servir à titre de président du plus grand groupe spécialisé au sein de l'ABA. En tant que premier non-américain à détenir cette position, je compte utiliser ma perspective unique afin de soutenir l'expansion et renforcer notre réseau mondial d'avocats en droit des affaires. Finalement, j'aimerais travailler à l'amélioration constante des bénéfices et des services dédiés aux avocats du droit des affaires de notre communauté professionnelle », a mentionné Me Rosenberg.

Me Rosenberg pratique le droit des sociétés et des af-



Me William Rosenberg

fares et est reconnu par de nombreuses publications de l'industrie comme l'un des meilleurs professionnels dans les domaines des fusions et acquisitions et du capital-investissement (private equity). Il a acquis une expérience considérable dans la représentation, à titre de conseiller juridique principal, de clients de partout au Canada, aux États-Unis et en Europe dans de nombreuses opérations de fusions et acquisitions. Me Rosenberg pratique le droit depuis 1989 chez Stikeman Elliott s.e.n.c.r.l., s.r.l..

# L'Ordre professionnel des criminologues du Québec voit le jour

**L**orsqu'ils auront soumis leur demande de permis, ce sont plus de 2 000 criminologues au Québec qui pourront être intégrés au système professionnel québécois à la suite de la publication aujourd'hui par le gouvernement du Québec, des lettres patentes créant l'Ordre professionnel des criminologues du Québec (OPCQ).

Aux termes d'une démarche de reconnaissance de la profession qui s'est étendue sur plusieurs années, l'exercice de la criminologie sera maintenant encadré au Québec par un ordre professionnel qui assurera la qualité des services rendus par les criminologues et qui veillera à la protection du public.

Rappelons que la profession de criminologue existe au Québec depuis les années 60. Ces derniers sont actifs principalement dans les établissements carcéraux, les bureaux de probation ou de libération conditionnelle, les maisons de transition, les centres jeunesse ainsi que les centres de dépendance ou d'itinérance

« C'est une étape stimulante pour les criminologues et rassurante pour le public. Dorénavant, les Québécois pourront compter sur l'encadrement du système professionnel du Québec pour maintenir la compétence et l'intégrité des membres de l'Ordre qui répondaient déjà à de très hauts standards de qualité », explique Josée Rioux, présidente de l'OPCQ.

## Titre et activités professionnelles

En vertu des lettres patentes publiées aujourd'hui, le titre de « criminologue » sera dorénavant réservé aux seuls membres de l'OPCQ qui pourront exercer, notamment, les activités suivantes :

- évaluer les facteurs criminogènes et le comportement délictueux de la personne ainsi que les effets d'un acte criminel sur la victime
- déterminer un plan d'intervention et en assurer la mise en œuvre
- soutenir et rétablir les capacités sociales de la personne contrevenante et de la victime dans le but de favoriser l'intégration dans la société de l'être humain en interaction avec son environnement.

Les lettres patentes précisent aussi les activités partagées avec d'autres catégories de professionnels, dont, notamment, les travailleurs sociaux, les psychoéducateurs, les psychologues, les sexologues :

- Évaluer une personne atteinte d'un trouble mental ou neuropsychologique attesté par un diagnostic ou par une évaluation effectuée par un professionnel habilité.

- Évaluer une personne dans le cadre d'une décision du Directeur de la protection de la jeunesse ou du tribunal en application de la Loi sur la protection de la jeunesse.
- Évaluer un adolescent dans le cadre d'une décision du tribunal en application de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents.
- Décider de l'utilisation des mesures de contention dans le cadre de l'application de la Loi sur les services de santé et les services sociaux et de la Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.
- Décider de l'utilisation des mesures d'isolement dans le cadre de l'application de la Loi sur les

services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris.

« En intervenant avec rigueur et humanité auprès des délinquants et des victimes, les criminologues jouent un rôle essentiel dans notre société. Par ses actions, l'OPCQ veut être non seulement garant de leur compétence et de leur intégrité, mais aussi veut contribuer à l'évolution de cette profession et à son adaptation à un environnement en constant changement », ajoute Madame Rioux.

À noter que la formation universitaire en criminologie est offerte par l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université d'Ottawa. Leurs diplômés sont invités sans plus tarder à consulter le site web de l'Ordre afin de soumettre leur dossier pour faire une demande de permis de criminologue.

## Nomination au poste de lieutenant-gouverneur du Québec

# Le Barreau du Québec salue la nomination du bâtonnier J. Michel Doyon, OstJ, c.r., Ad. E.

**L**e Barreau du Québec salue la nomination du bâtonnier J. Michel Doyon, OstJ, c.r., Ad. E., au poste de lieutenant-gouverneur du Québec. Avocat, historien, professeur et écrivain, le bâtonnier Doyon a toujours su mettre ses talents au profit du rayonnement de la profession et de notre histoire. L'approche du bâtonnier Doyon se caractérise par une vision d'ensemble dans laquelle droit et histoire sont indissociables, tout comme sa volonté d'enseigner et de communiquer. En témoignent notamment ses diverses publications et les quatre saisons de la série télévisée *Le Droit de savoir*, dont l'idée originale lui revient.

Le bâtonnier Doyon sait mener à bien les dossiers délicats nécessitant doigté et diplomatie. À titre d'exemple, men-

tionnons les liens durables qu'il a su tisser avec plusieurs barreaux francophones en Amérique du Nord et en Europe. Grâce à sa contribution et à celles d'autres visionnaires, l'Arrangement en vue de la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles (ARM) a pu être conclu et déployé avec succès en 2009.



Homme rassembleur cumulant une impressionnante feuille de route, le bâtonnier Doyon est la personne toute désignée pour occuper la fonction de lieutenant-gouverneur. Le Barreau du Québec lui adresse ses plus chaleureuses félicitations.

# Me Claude Provencher se désiste de son appel



Par André Gagnon

**M**e Claude Provencher, directeur régional et avocat général à Justice Canada au Québec, ancien directeur général du Barreau du Québec, a produit un désistement en cour fédérale de la décision rendue par la direction de la Commission de la fonction publique du Canada lui refusant le droit et un congé lui permettant de poser sa candidature à l'investiture comme candidat du Parti Libéral du Canada dans le nouveau comté de Vimy dans la région de Laval.

Vu les délais trop courts pour organiser sa propre campagne à l'investiture libérale et les délais pour contester la décision de cette commission fédérale, il a donné instruction à son avocat, Me Lespérance de déposer un désistement.

La décision motivée rendue en mai 2015 par cette commission et déposée au dossier a été autorisée par la vice-présidente principale de la Commission de la fonction publique du Canada, Christine Donoghue, direction régionale des politiques.

Ironie du sort, cette dernière est l'épouse de Lawrence Cannon, ambassadeur du Canada, en France et ancien ministre des Affaires étrangères du Canada, nommé à ce poste par le premier ministre Stephen Harper en 2013.

Me Provencher détient un MBA et agit également comme coach professionnel.

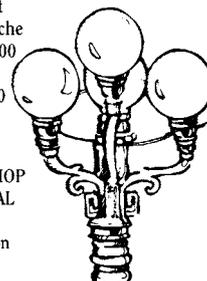
Il peut être rejoint au téléphone au 514-268-9238.

## Le Mas des OLIVIERS

Ouvert  
le dimanche  
de 18 h 00  
à  
22 h 30

1216 BISHOP  
MONTREAL

Réservation  
861-6733





Je suis  
**Marie-Josée Aubé,**

propriétaire associée de Des Laurentides Lincoln à Saint-Jérôme depuis 18 ans. Grande passionnée de la marque Lincoln, l'une des premières marques de véhicules de luxe depuis 1917, c'est avec un immense plaisir que je vous propose de vivre une expérience automobile et gastronomique de luxe au volant d'un véhicule Lincoln de votre choix afin de découvrir une marque et un produit exceptionnels. Pour de plus amples renseignements ou pour réserver votre expérience de rêve, je vous invite à communiquer avec moi au **514 332-2264.**

*Au plaisir !*

## LE TOUT PREMIER 2015 MKC, UN PETIT VUM

LOUEZ POUR  
SEULEMENT

À

**399\$**

**0,50%**

TAUX  
ANNUEL

PAR MOIS  
POUR UN TERME DE

**36** MOIS

moyennant un acompte de 3 899 \$. Frais de transport et taxe sur le climatiseur inclus.  
Taxe en sus. Aucun dépôt de garantie. Ensemble 100A.



LA PROMESSE

*Lincoln*

- Entretien gratuit
- Service de valet
- Véhicules de prêt Lincoln
- Lavage gratuit du véhicule
- Assistance routière 24 heures
- Centre de relations avec la clientèle Lincoln (CRC) exclusif
- Garanties complètes des véhicules neufs et des pièces de rechange

DES LAURENTIDES

LINCOLN

ST-JÉRÔME

155, BOUL. LACHAPPELLE, SAINT-JÉRÔME, QUÉBEC 450 436-2264 DESLAURENTIDESLINCOLN.COM

\*\*RABAIS ADMISSIBLE SUR PRÉSENTATION DE CETTE REVUE.

**PRIX EXCLUSIF AUX MEMBRES DU BARREAU.**

# EXCELLENTS TARIFS ! JUGEZ-EN PAR VOUS-MÊME



**JOIGNEZ-VOUS AUX MILLIERS DE JURISTES CANADIENS QUI DÉPENSENT  
MOINS POUR LEURS ASSURANCES AUTO ET HABITATION !**

TÉLÉPHONEZ OU CLIQUEZ POUR  
OBTENIR UNE SOUMISSION

**1 877 314-6274**

[www.assurancebarreau.com](http://www.assurancebarreau.com)

